

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six le 21 mars à 14h00 en application des articles L2121-7 et 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Ferrières.

Membres en exercice	19
Présents	15
Votants	15

Date de convocation : 17 mars 2026

Etaient présents : Céline BECKERICH Laurence BESSAGUET Nicolas GRATTET Jennifer IHLE-GOURVES Alexandre JOUSSEMET Éric LAMY Jessica MABIT Solange MANCEAU Patricia MARIE Vanessa MOQUET Jean-Christophe PAQUELIN Caroline PICON Thomas POINOT Jean-Philippe ROUSSEAU Morane ROUSSEAU

Absents excusés : Charles BOUQUET (procuration Caroline PICON) Louis DEMURE (procuration Jean-Philippe ROUSSEAU) Julie FRADIN (procuration Morane ROUSSEAU) Quentin BRIAND (procuration Vanessa MOQUET)

Secrétaire de séance : Morane ROUSSEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance à 14h30

Morane ROUSSEAU est désignée secrétaire de séance

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- Installation des nouveaux conseillers municipaux
 - Election du Maire
 - Fixation du nombre d'adjoints
 - Election des adjoints
 - Lecture de la chartre de l'élu local
 - DE 2026 10 Délégations du Conseil au Maire
- Questions Diverses

Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont voté pour la liste « Agissons ensemble pour Ferrières ». Le taux d'abstention est de 37.66% contre 39.01% en 2020. Les Ferrangeois ont donc plus voté qu'en 2020. La liste a obtenu 16 sièges au conseil municipal et 2 sièges au conseil communautaire. J'accueille 3 membres de la liste « Ensemble un nouvel élan pour Ferrières ». Bienvenue à tout le monde.

Installation des conseillers municipaux

M Jean-Philippe ROUSSEAU, maire a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Election du Maire

M Éric LAMY, le plus âgé de membres présents a pris la présidence de l'assemblée et a invité le conseil à procéder à l'élection du maire. Mme PICON Caroline et Mme MABIT Jessica ont été désignées comme assesseures.

Les candidatures suivantes sont présentées :
M Jean Philippe ROUSSEAU

Le président invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité des suffrages, à l'élection du maire

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier

Résultat

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 4

Nombre de suffrage exprimés : 15

Majorité absolue : 08

A obtenu :
Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU
15 Voix
4 bulletins blancs
0 voix contre

Monsieur Jean Philippe ROUSSEAU a été proclamé maire de la commune de Ferrières et immédiatement installé.

Détermination du nombre des adjoints

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à **3** le nombre des adjoints au maire de la commune.

Election des adjoints

Monsieur le maire demande aux candidats de déposer leur liste

La liste « Agissons ensemble pour Ferrières » présente une liste de 3 noms composée alternativement d'un candidat de chaque sexe : Patricia MARIE Nicolas GRATTET Vanessa MOQUET

La liste « Ensemble un nouvel élan pour Ferrières » indique ne pas déposer de liste

Premier tour de scrutin

Chaque conseiller municipal a remis dans l'urne son bulletin de vote sur papier

Résultat

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Bulletins blancs ou nuls : 3

Nombre de suffrage exprimés : 16

Majorité absolue : 09

A obtenu

Patricia MARIE Nicolas GRATTET Vanessa MOQUET de la liste « Agissons ensemble pour ferrières »

16 Voix

3 bulletins blancs

0 voix contre

Les adjoints de la liste de Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU ont été élus et immédiatement installés dans l'ordre suivant :

Patricia MARIE, 1^{ère} adjointe

Nicolas GRATTET, 2nd adjoint

Vanessa MOQUET 3^{ème} adjointe

Lecture de la chartre de l'élu local

Après distribution de la chartre de l'élu local, Patricia MARIE 1^{ère} adjointe en fait la lecture.

DE 2026 10 Délégations du Conseil au Maire

Le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses attributions au Maire (art. L2122-22 du CGCT)

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide pour la durée du présent mandat de confier à Monsieur le Maire 17 délégations.

Questions diverses

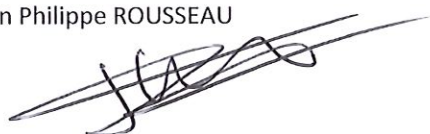
Organisation de la salle du conseil

Deux tables supplémentaires ont été commandées, et un écran de 86 pouces est prévu afin de projeter les documents liés aux sujets à l'ordre du jour et aux délibérations afin de faciliter les échanges et rendre les discussions plus fluides

Fin de la réunion à 15h10

Le Maire

Jean Philippe ROUSSEAU



Le (la) Secrétaire

Morane ROUSSEAU

